

tre ou cinq mois que vous aviez à être en place? Croyez-vous que cet évêque vous en sache gré? Point du tout, vous en êtes pour votre argent et vos peines, et l'on se contente de vous remettre 200 livres que vous avez bien fait de prendre, malgré la répugnance que vous y aviez, car vous couriez risque de perdre tout le reste. J'en ai parlé au Bureau de la Marine. On m'a dit que cette affaire regardait uniquement M. l'Evêque et que c'était à lui à vous faire raison, que puisqu'il y avait un fonds dont disposaient autrefois les grands vicaires pour le cours de leurs visites, et autres dépenses qu'ils pouvaient faire, que l'on pourrait bien vous rendre la même justice à vous qui avez été dans les mêmes cas que les autres. Voilà tout ce que j'ai pu tirer. Comme vous en avez écrit, je crois, à M. de la Porte, premier commis, il se pourrait faire qu'il engageât le ministre à en dire un mot à l'Evêque. C'est ce que je n'ai pu savoir positivement, les bureaux étant à 15 lieues de Paris où est actuellement le Roi; c'est à Fontainebleau.

Pour ce qui est des vicaires que vous avez voulu nommer pour aider à desservir la cure de Québec, je crois que vous n'y étiez pas fondé, en ce que la cure de Québec est à la nomination du Séminaire et non de l'Evêque. En ce cas, c'est au Séminaire à choisir ses vicaires. Il est vrai qu'ils ne peuvent exercer sans un pouvoir de l'évêque; mais autre chose est de nommer et autre chose est de donner le pouvoir d'exercer. Communément en France, ce sont les évêques qui donnent les vicaires aux curés, parce que ce sont eux qui confèrent les curés; avec cela les curés ne reçoivent point de vicaires que ceux qui leur peuvent faire plaisir, surtout quand ils en ont plusieurs à leur disposition. Il faut que Fornel ait l'esprit bien contrariant, puisqu'il s'est encore mêlé de présenter des requêtes pour choses dans lesquelles il n'avait aucun intérêt....